

Le danger méconnu de l'AMIANTE naturel

Présent dans certaines roches, l'amiante naturel constitue un risque invisible mais concret pour les travailleurs employés dans des carrières ou dans le secteur du BTP. Bureau GDA, spécialiste de l'amiante environnemental, propose des solutions de repérage et de caractérisation adaptées pour protéger les travailleurs et garantir la conformité réglementaire de tous travaux. Cela met en lumière la forte nécessité pour les entreprises de s'emparer de cette thématique, aussi bien pour des questions économiques... que de santé publique.



Brice SEVIN

Docteur en géologie - Directeur

BUREAU GDA

Qu'est-ce que l'amiante naturel ?

L'on n'y pense pas toujours, mais l'amiante est un minéral, un matériau naturel qui n'est quasiment pas transformé. Il est possible d'en trouver dans de nombreux endroits en France qui sont liés aux chaînes de montagnes actuelles et anciennes. C'est le cas de la Corse par exemple.

Pourquoi en parle-t-on ? Quels risques l'amiante naturel occasionne-t-il ?

Il peut poser pas mal de problèmes pour des travaux, des problèmes de logistique et bien sûr de santé. L'amiante naturel possède les mêmes risques que l'amiante bâti. Après inhalation et respiration, différents pathologies peuvent se développer : des plaques pleurales (inflammation de la plèvre, ndlr), le cancer du poumon ou le cancer du mésothéliome (enveloppe du poumon) qui est spécifiquement imputable à l'amiante. Cela a été démontré, documenté, qu'il existe un risque associé du fait de se trouver à proximité d'un affleurement ou d'effectuer une action mécanique sur ce type de roches, par exemple lors de travaux publics. Ce sont donc les émissions de poussières dégagées par les dits travaux qui constituent un danger.

Vous dites que ce danger, ces risques, sont méconnus... pourquoi ?

Je suis Docteur en géologie et j'ai eu l'occasion de travailler en Nouvelle-Calédonie, il y a une dizaine d'années, sur cette thématique de l'amiante environnemental. Les exemples de la Nouvelle-Calédonie ou de la Corse ont permis d'attester de ce risque naturel. En effet, dans certaines zones de Corse à forts taux d'affleurement, plus de la moitié des gens de plus de 60 ans avait développé des pathologies liées à l'amiante. Mais ça, les gens ne le savent pas forcément car déterminer la cause de ces maladies est long et difficile. Il existe un réel décalage entre l'exposition et la détermination des pathologies. Cela rend d'autant plus nécessaire et indispensable de garantir une bonne prévention comme une bonne préparation des chantiers pour assurer la sécurité des équipes.

Dans ce cas, prévention rime avec anticipation ?

Avec repérage et détection. Les évolutions vont dans ce sens : quand il y a des travaux à venir et du repérage à faire, il faut penser à l'amiante. Dès que l'on doit faire un tunnel, des routes, un rond point ou que l'on s'attaque aux sols et sous-sols : l'on doit s'assurer de l'absence de tout amiante naturel. C'est pourquoi nous avons créé Bureau GDA il y a 5 ans autour de l'expertise de quelques géologues, pour répondre au besoin de l'analyse des risques des entreprises du BTP concernant l'amiante. Passer par cette démarche de connaissance initiale et de repérage, pour des travaux comme pour les carrières, permet de fournir à toutes les entreprises intervenant dans un projet de s'assurer qu'il n'y a pas de problématiques liées à l'amiante naturel. Avec notre approche, nous aidons les sociétés à déterminer si la roche qu'elles ciblent est haute d'amiante mais également à la cartographier si l'on en trouve. La connaissance géologique permet aux donneurs d'ordres de prendre des décisions éclairées.

Pourquoi est-ce aussi utile ?

Il y a eu pendant longtemps une certaine dissonance cognitive. Cela fait très longtemps qu'on connaît l'amiante, qu'on l'étudie et que l'on sait que c'est dangereux. Mais le danger pour ceux qui le manipulent dans la nature n'a pas toujours été aussi clair : le lien a été fait il y a environ 15 ans. C'est en train de rentrer dans les mœurs en même temps que dans la législation. Le repérage avant travaux va devenir obligatoire et systématique. C'est pourquoi l'on incite les entreprises à se mettre au carré, à

veiller à la sécurité de leurs équipes et au respect du Code du travail, à anticiper. Il faut toujours avoir en tête que lorsqu'un projet de travaux est avancé sans détection, découvrir de l'amiante peut entraîner des dépassements de budget et des conséquences sur la santé des travailleurs.

En savoir plus :

- [Découverte de l'amiante naturel et présentation des dangers](#), vidéo de la chaîne YouTube « Science de comptoir et Bureau GDA »
- En apprendre plus sur [les actions et services de Bureau GDA](#)